

ments dont il s'agit, ceux-ci devront être envoyés directement au Ministre des finances.

Recevez, etc.

*Le Vice-Amiral, Sénateur,
Ministre de la marine et des colonies,*

Pour le Ministre et par son ordre :

Le Directeur des colonies,

Signé : MICHAUX.

N° 47. — DÉPÊCHE ministérielle au sujet du marché passé à Tahiti pour diverses denrées du service des subsistances et des hôpitaux.

(Direction des Colonies, 4^e bureau.)

Paris, le 30 décembre 1878.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — J'ai trouvé joint à votre lettre du 15 octobre dernier, n° 1261, un exemplaire imprimé du marché passé par voie d'adjudication avec MM. Turner, Chapman et C^{ie}, pour la fourniture des denrées nécessaires aux services des subsistances et des hôpitaux de Tahiti pendant les années 1879 et 1880.

Les prix de ces diverses denrées rapprochés de ceux des produits similaires achetés en France (avec augmentation de 30 p. 0/0 pour frais de transport, pertes, avaries, etc.) forment un total à l'avantage du marché qui vient d'être conclu dans la colonie.

Le tableau comparatif ci-joint fait ressortir en effet une différence en moins de 36,390 francs sur l'ensemble des denrées qui figurent au marché Turner, Chapman et C^{ie}; toutefois vous remarquerez que si l'Administration s'était adressée en France pour quelques-unes de ces denrées, le biscuit, le riz, les fayols et le café, elle aurait pu réaliser une économie de 26,550 francs. Je vous engage à prendre note de cette remarque pour l'avenir et de ne mettre en adjudication à Tahiti que les produits qu'il y a réellement avantage à demander au commerce local.

Recevez, etc.

*Le Vice-Amiral, Sénateur,
Ministre de la Marine et des colonies,*

Pour le Ministre et par son ordre :

Le Directeur des colonies,

Signé : MICHAUX.

N° 48. — ARRÊTÉ allouant une somme de 240 francs, à titre d'indemnité, au gendarme Bataillard, f.f. de ministère. public aux îles Tuamotu.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,